

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 015_2024

Séance du vendredi 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Maxime ROSKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Francky SALON ;
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'exécution du budget 2023 est globalement positive. La commune comptait 1419 habitants au 1^{er} janvier 2024 (données INSEE).

En section de fonctionnement :

- **Les dépenses réalisées de l'exercice s'élèvent à 984 289 € ;**
- **Les recettes réalisées de l'exercice s'élèvent à 1 327 072.72 € ;**
- **Le résultat des réalisations de l'exercice est de 342 783.72 €**
- **Tenant compte des résultats antérieurs (445 098.98 €), le solde d'exécution cumulé s'élève à 787 882.70 €**

- 56,87 % des prévisions budgétaires en dépense ont été exécutées ;
- Les dépenses de personnel nettes représentent 52,06 % des dépenses réelles totales de fonctionnement pour un montant de 481 645.61 € (dépenses au 012 déduction faite des atténuations de charges) ;
- 76,68 % des recettes prévues au BP ont été effectivement encaissées.

En section d'investissement :

- **Les dépenses réalisées de l'exercice s'élèvent à 514 664.08 € ;**
- **Les recettes réalisées de l'exercice s'élèvent à 337 262.85 € ;**
- **Le résultat des réalisations de l'exercice de 177 401.23 €**
- **Tenant compte des résultats antérieurs (-97 881.64 €), le solde d'exécution cumulé s'élève à -275 282.87 €**

- 44,76 % des dépenses prévues ont été consommées en tenant compte des crédits reportés sur l'exercice 2023 ;
- En recettes, le taux atteint 82.75 % des prévisions budgétaires.

Les indicateurs de gestion budgétaire pour la commune sont les suivants :

- **Stock de la dette au 31 décembre 2023 : Le capital restant dû est de 550.000 €.**

La dette représente 386.00 € par habitant : la commune maintient une situation financière saine.

- **Fonds de roulement de la commune :**

Il permet de couvrir le décalage entre encaissements des recettes et décaissements des dépenses. Estimé à 609 373.14 € au 31 décembre 2023, il représente 429.44 € par habitant.

- **Moyenne des charges :**

Les charges réelles de fonctionnement ont diminué par rapport à 2022 et s'élèvent à 984 289 € (CA 2022 : 990 529.36 €) soit 693.65 € par habitant.

Les intérêts de la dette bancaire s'élèvent à 13 455.64 € : leur conséquence dans le fonctionnement de la commune représente 9.48 € par habitant.

- **Moyenne des produits :**

La commune bénéficie de recettes réelles de fonctionnement de 1 327 072.72 € en 2023 soit 935.21 € par habitant (en 2022 : 934.45 €).

Le produit fiscal est de 294.96 € par habitant (CA 2022 : 270.41 €) avec 418 553 € au 73111).

A ces ressources s'ajoutent entre autres, la dotation de solidarité de la CCFL (306 677.73 €), l'attribution de compensation de la CCFL (33 102 €) et le FNGIR (60 774 €).

- **La capacité d'autofinancement brute :**

Elle correspond à l'excédent entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses. C'est la première ressource pour financer des investissements. Elle s'élève à **342 783.72 €** en 2023 soit 241.56 € par habitant.

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'arrêt du compte administratif par délibération du Conseil Municipal ;

Le compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023 ci-annexé (*Annexe 3*) ;

Le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023 dressé par le comptable ;

ETANT PRECISE que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote mais ne peut assister au vote du compte administratif (Article L. 2121-14 du CGCT et CE, 18 novembre 1931, Leclert et Lepage, recueil Lebon 992) ;

CONSIDERANT QUE :

L'exercice 2023 a permis de dégager un résultat cumulé en fonctionnement d'un montant de **787 882.70 €** et un résultat cumulé en investissement de **- 275 282.87 € hors restes à réaliser ;**

Le résultat d'ensemble de l'exercice 2023 (y compris les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, respectivement de 34 383.20 € et 46 209.29 €) est de **524.420.92 €**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;
Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)

- **ARRETER** le compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023
- **VALIDER** les éléments ainsi soumis ;
- **RECONNAITRE** la sincérité du compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023 tel que présenté ;
- **ARRETER** les résultats définitifs pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Jocelyne DURUT,

Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 059-215902933-20240329-015_2024-DE

ARRETE ET SIGNATURES

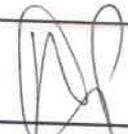
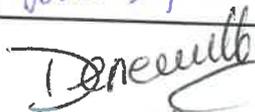
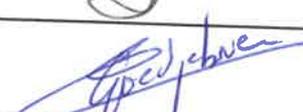
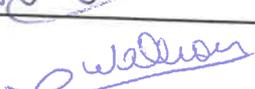
Présenté par le Maire,
A Haverskerque, le 29/03/2024
Le Maire,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Haverskerque, le 29/03/2024

Date de convocation : 18/03/2024

Les membres du Conseil Municipal,

DURUT Jocelyne	
BLERVAQUE Philippe	
DELANNOY Brigitte	
DENEUVILLE Domitille	
DURETETE Justine	
GOEDGEBUER Catherine	
LOUVEAU Christophe	
ROLIN Eddy	
ROSKOSCHNY Maxime	Procuration à Francky SALON
SALON Francky	
TRINEL Bertrand	
VASSEUR Virginie	
WALBROU Clément	

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 059-215902933-20240329-015_2024-DE

COMMUNE D'HAVERSKERQUE - Budget Communal

ARRETE ET SIGNATURES

WARNEYS Françoise

WILLEMS Catherine

du me
[Signature]
[Signature]

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le